





. 42 F R RG.70

-37 - Cantidia Etho

0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

JUNE 1880.708 485 - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante N° de rapport : A Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Concerne : Controle dans le cadre d'une vente Controle periodique

Type d'habitation : Commaison Commaison Commaison Controle periodique

Demandeur : Controle periodique

Personne sur place : Controle periodique

Adresse de la visite : Controle periodique

Personne sur place : Controle periodique

Adresse de la visite : Controle periodique

Personne sur place : Controle periodique

Demandeur : Controle periodique

Demandeur : Controle periodique

Demandeur : Controle periodique

Personne sur place : Controle periodique

Demandeur : Controle periodique

De Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 🕰 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🖵 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation ☎...
□3N400 V □3x230V □2x230V ☑ 1N400V Protection générale du branchement : 5 0 A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Contrôles par examen visuel, tests et mesures : Description En ordre Pas en n.a. ou ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes: Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8 dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. ☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, *dUFFARO*





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

FED - Controle Electrique www.certigreen.be

FED - CONTOIR Electriqu

SOCOTEC BELGIUM ASBL